



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Leslie Grignet](#)

Date de la demande: 2021-01-17 21:03:04

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Situation de sextage : images, vidéos à caractères sexuellement explicites à été partagées.
 - Intervention scolaire: Évaluation de la situation avec la trousse Sexto auprès des victimes ou personnes impliquée puis avec la personne qui a reçu le sexto (si cas impulsif)
 - Intervention policière : Saisie de l'appareil, rapport à faire, effacer les photos/vidéos
 - situation impulsive: rencontre se sensibilisation
 - Intervention DPCP: tribunal ou enquête criminelle
 - situation malveillante : si récidive ou un cas d'abus de pouvoir, visant à affecter le bien-être de la victime
- Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?
même si l'image n'a pas été partagé et que la personne ayant transmis l'image ne porte pas plainte, il faut quand même

employer la trousse sexto et communiquer avec le system policier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?
l'évaluation avec la trousse Sexto auprès de la victime d'un cas malveillant